

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 31 Mars 2022



Nombre de membres en exercice : 61  
 Nombre de membres présents : 37  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : 11  
 Nombre de membres excusés : 7  
 Nombre de membres absents : 6

Date de convocation :  
 25 mars 2022

Acte rendu exécutoire après visa du  
 contrôle de légalité le :

L-8 AVR. 2022

et affichage le :

L-8 AVR. 2022

7 - Finances Locales

7.5 - Subventions

L'an 2022, le 31 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 25 mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 25 mars 2022.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**Objet : Entretien des circuits de qualité : Demande de subvention au Conseil Départemental du Calvados pour l'année 2022**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Catherine CAILLY		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE			X : M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b><u>PONTECOULANT</u></b>					
M. Jean-Pierre MOURICE					X
<b><u>SAINT-DENIS-DE-MERE</u></b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b><u>TERRES-DE-DRUANCE</u></b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b><u>BEAUMESNIL</u></b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b><u>CAMPAGNOLLES</u></b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b><u>LANDELLES-ET-COUPIGNY</u></b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b><u>LE MESNIL-ROBERT</u></b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b><u>NOUES-DE-SIENNE</u></b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b><u>PONT-BELLANGER</u></b>					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
<b><u>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</u></b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b><u>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</u></b>					
Mme Catherine GARNIER					X
<b><u>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</u></b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			X : M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN			X : Mme Sandrine SAMSON		
M. Francis HERMON				X	
Mme Marie-Line LEVALLOIS			X : Mme Annick ALLAIN		
M. Eric MARTIN				X	
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART			X : M. Jean-Paul ANGENEAU		
Mme Caroline CHANU				X	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA				X	
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON				X	
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS			X : Mme Marie-Ange CORDIER		
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN			X : M. Serge COUASNON		
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT			X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>37</b>		
<b>Quorum</b> En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			<b>21</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)</b> *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			<b>48</b>		

Mme Catherine GOURNEY LECONTE donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée, le Département du Calvados accompagne financièrement l'entretien des circuits qualité à hauteur de 40% de la dépense éligible, plafonnée à 400 €/km.

Une convention triennale avait été signée, le 31 décembre 2019, entre l'Intercom et le Département pour le financement des travaux d'entretien des chemins de qualité.

L'Intercom souhaite solliciter le Département du Calvados pour bénéficier d'une nouvelle subvention à ce titre, pour la période 2022-2024, en prenant en compte le nouveau marché d'entretien des chemins de randonnée pour la période 2022-2024 (cf. délibération du conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau n°D2022-2-2-9 du 24 février 2022).

Une demande de démarrage anticipé des travaux sera transmise au Département afin que les travaux puissent démarrer en fonction des modalités prévues au marché.

Suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 21 mars 2022, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados, et d'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter cette subvention,
- d'habiliter M. le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle avec le Département du Calvados et tous les documents afférents à cette délibération.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER

